



Communiqué de presse

Le 18 juillet 2019



Quand le calendrier électoral impacte le Carnaval 2020...

Les dates des élections municipales 2020 sont tombées ce mardi : elles auront lieu les dimanches 15 et 22 mars... soit en même temps que Carnaval prévu le week-end du premier tour de scrutin.

Cette annonce a déclenché une réaction en chaîne inévitable puisque Festi'Gang avait d'ores et déjà communiqué largement sur la date du Carnaval 2020, tant les aficionados étaient impatients de se projeter.

Monsieur le Maire a souhaité immédiatement réunir élus et responsables de Festi'Gang pour envisager un déplacement de la date de Carnaval. Il est effectivement impératif que ces deux temps forts du mois de mars de l'année prochaine se déroulent dans de bonnes conditions logistiques, mais aussi que tout soit mis en œuvre pour ne pas perturber le bon déroulement du scrutin.

En réponse à la sollicitation de la Ville de Maïche, les responsables du comité des fêtes Festi'Gang ont proposé d'avancer le Carnaval aux 7 et 8 mars 2020.

On ne peut que se réjouir de ce changement de date, car au-delà des contraintes maïchoises, c'était plus globalement tout le public de Carnaval qui aurait été impacté par cette concomitance de date.



Ces nouvelles dates de Carnaval permettent ainsi à toutes les personnes qui viennent faire la fête à Maïche d'inscrire ces nouvelles dates à leurs agendas et d'être en mesure de remplir leur devoir civique les 15 et 22 mars.

Tout est bien qui finit bien.... et Vive le Carnaval de Maïche !